



11e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 28 octobre 2021 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 5^e séance du Conseil général du 23 mars 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection d'un représentant UDC à la Commission de la culture en remplacement de Monsieur Evan Finger, démissionnaire.
4. Élection d'un représentant PLR à la Commission de sécurité publique en remplacement de Monsieur Jérôme Salvi, démissionnaire.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 5'520'000.- pour la deuxième phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent et alternatif et la création d'une centrale solaire photovoltaïque, rue du Commerce 120 à 127 (DUBREC).
6. Rapport du Conseil communal relatif à la modification du montant maximal de la taxe déchets entreprises (DREPES).
7. Motion interpartis intitulée "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).

8. Motion des groupe POP et PS intitulée "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).
9. Motion du groupe PS intitulée "Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux", déposée lors de la séance du 15 juin 2021 et non développée (texte suit).

L'amendement du groupe PLR, déposé lors de la séance du 30 septembre 2021, sera traité sous ce point.

10. Interpellation du groupe Les Vert-e-s intitulée "Écriture inclusive", déposée lors de la séance du 30 août 2021 et non développée (texte suit).
11. Interpellation du groupe POP intitulée "12^e Unesco – apéro du 25 juin", déposée lors de la séance du 30 août 2021 et non développée (texte suit).
12. Interpellation du groupe POP intitulée "Accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite", déposée lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développée (texte suit).
13. Projet d'arrêté du groupe PS visant à instaurer un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général et du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déposé lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développée (texte suit).
14. Interpellation du groupe Les Vert-e-s intitulée "Protection des haies et bosquets", déposée lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développée (texte suit).
15. Motion populaire pour une économie circulaire engagée et la prise en compte des acteur·trice·s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds (texte suit).

*Alexandre Houlmann
Président du Conseil général*

Motion interpartis "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »"

Une alimentation saine et équilibrée est un enjeu majeur dans nos sociétés sédentarisées. Manque de temps, de connaissances et d'envie font que de plus en plus de personnes se tournent vers les aliments transformés, les fast-foods et les plaisirs de la table se perdent. Pourtant, partager de bons repas et s'alimenter correctement permettent à la fois de se maintenir en bonne santé, d'avoir du plaisir en famille ou entre ami-e-s, d'utiliser des aliments durables et de saison et donc d'être écologique tout en favorisant le commerce local et en valorisant le patrimoine et les savoir-faire régionaux ; ces différents objectifs sont au cœur de la "Semaine du goût".

Cet évènement de portée nationale est organisé une fois par année. Une ville-hôte accueille une partie des évènements, notamment la cérémonie de clôture et différentes actions, et devient l'ambassadrice privilégiée de cette manifestation. Ces évènements médiatisés sont également l'occasion de valoriser une cité, ses traditions, son savoir-faire, ses spécialités régionales et ses producteurs locaux.

Un tournus a lieu entre les diverses régions linguistiques suisses pour devenir "Ville suisse du goût". En 2021, il s'agit de Genève¹. 2025 est la prochaine année disponible pour une ville romande, mais l'édition suivante pourrait également être envisagée.

Cette motion demande que La Chaux-de-Fonds étudie la possibilité de se porter candidate pour devenir "Ville suisse du goût". Une telle candidature permettrait de valoriser les savoir-faire et produits locaux et entrerait ainsi parfaitement dans les objectifs du programme de législature pour la valorisation du commerce local de bouche. Outre favoriser le commerce local et mettre en valeur notre Ville et alentours, la "Semaine du goût" est également l'occasion de présenter à notre population et aux visiteurs la richesse et la diversité culinaires de notre région, de mettre en lumière les artisans locaux et de sensibiliser aux vertus d'une alimentation saine, durable et équilibrée pour la santé et le bien-être.

¹ Pour plus d'information sur cette manifestation culinaire, consulter le Site : [Accueil - La Semaine du Goût \(gout.ch\)](http://gout.ch)

Pour le POP : Julien Gressot

Pour le PVL : Brigitte Leitenberg

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Pour Les Vert-e-s : Nathalie Tissot, Christian Piguet

Pour Le Centre : Manon Freitag

Pour le PLR : Alain Vaucher

Pour l'UDC : Andy Favre

Motion "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination"

Lors de ces derniers mois, le Conseil général a manifesté à deux reprises sa volonté d'agir pour une communauté plus inclusive. Ainsi, le 1er septembre 2020, notre Autorité acceptait la motion du PS et du POP "Harcèlement de rue : agissons". Lors de l'adoption du budget 2021, notre Parlement a également validé un arrêté demandant la création d'un poste et de moyens dédiés à l'intégration.

Ces deux objets ont en commun la volonté exprimée de faire de notre Ville un lieu de vie bannissant les discriminations. Cependant, au fil des mois, il est apparu que la vocation de ces textes pouvait potentiellement avoir une interprétation restrictive qui n'inclurait pas toutes les facettes de la problématique. À titre d'exemple, si les objets précités se sont largement focalisés sur les discriminations sexistes et racistes, celles liées par exemple à la transidentité ou au harcèlement en lien avec les orientations sexuelles n'ont été que peu thématiques. Pourtant, le rapport relatif à l'intégration démontre bien que le problème est bien plus large et qu'il est important d'avoir également ces éléments à l'esprit. Cette prise de conscience a permis d'analyser quels outils il s'agirait de mettre en place, de manière transversale. Cela permettra réellement de tendre vers une communauté exempte de toute forme de discrimination et en incluant une réflexion sur les deux objets évoqués ci-dessus.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'élargir l'analyse posée à l'ensemble des situations pouvant conduire à des discriminations et de réfléchir à des pistes concrètes pour les combattre. En effet, les structures actuelles dissuadent les victimes d'entreprendre des démarches pour être entendues, protégées et soutenues. La Ville pourrait ainsi mettre en place des protocoles pour favoriser une tolérance zéro face aux attitudes discriminatoires, cela afin que les plaintes puissent être déposées en limitant au maximum leurs effets potentiellement aggravants, que les victimes soient accompagnées et conseillées, etc.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal d'agir directement sur les deux champs de compétence que sont l'école et l'administration communale par la mise en place d'une série d'actions notamment :

- Une sensibilisation non seulement des élèves mais également du corps enseignant et des directions d'école aux problématiques de discrimination de manière large, particulièrement de celles encore trop souvent invisibilisées (transidentité). La mise à disposition d'outils d'orientation permettant de guider les personnes touchées vers les associations ou autres professionnel-le-x-s spécialistes dans ces sujets ;
- Une sensibilisation du personnel de l'administration allant dans le même sens avec la mise en place d'une charte visant à prévenir les attitudes discriminatoires internes et à promouvoir un accueil et traitement égalitaires de toute personne se présentant notamment aux guichets ;
- La mise à disposition des contacts nécessaires et d'une formation adaptée pour le personnel des ressources humaines en priorité, et également pour les autres services, afin d'orienter le personnel communal qui serait confronté à ce type de comportement ou problématique ;
- L'examen de moyens de facilitation lors de demandes d'habitant-e-x-s de la Ville pour un appui aux démarches visant au changement d'identité civile.

Ces éléments peuvent trouver des synergies importantes avec la mise en place du poste lié à l'intégration et les mesures à mettre en place contre le harcèlement.

Pour le POP : Lara Zender

Pour le PS : Silvia Locatelli

Motion du groupe socialiste

Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux

Il semblerait que de nombreux cadres et employés communaux ne sont pas domiciliés dans notre Ville.

Si c'est le cas, il faut que cela change, ne serait-ce qu'à titre d'exemple pour les autres employeurs, pour la dynamique de la Ville et aussi l'investissement au sein de la vie de la cité nécessaire lorsqu'on occupe des fonctions dirigeantes dans la Commune.

Nous demandons donc au Conseil communal d'établir un rapport chiffré montrant la proportion de chefs de service, cadres et employés communaux vivant dans et hors de la Commune ainsi que hors du Canton. Par ailleurs, en s'appuyant sur ces chiffres, le Conseil communal est prié d'établir des pistes d'action permettant de mettre en place des conditions-cadres adaptées qui incitent fortement à rester ou venir se domicilier en Ville lorsqu'on est employé de la Commune et particulièrement lorsqu'on occupe une fonction de cadre.

Développement :

Depuis de nombreuses années, la courbe démographique de notre Ville stagne, voire diminue ; ce n'est pourtant pas faute d'offrir de nombreux emplois et une qualité de vie que de nombreuses villes d'Europe nous envient. La particularité de notre Canton réside dans une croyance que l'herbe est plus verte ailleurs et que les impôts y sont considérablement moins élevés. Cette croyance doit être démontée par une campagne d'information qui valorise nos atouts et qui démontre que le montant du revenu disponible n'est pas moindre qu'ailleurs.

Cependant, cela ne suffit pas ! Notre Ville doit également favoriser très substantiellement la domiciliation de ses employés et particulièrement des cadres, en actionnant massivement le levier de la prime de domiciliation qui devrait compenser le gain fiscal d'une domiciliation dans une commune du Littoral ou des cantons voisins. Comme le budget communal n'est pas extensible, il s'agira de mener une politique d'engagement qui favorise les habitants et qui octroie des avantages à ceux qui résident en Ville.

Pour le PS : Alexandre Houlmann

Amendement du groupe PLR à la motion du PS sur la domiciliation

Nous demandons au Conseil Communal d'inclure dans son rapport une évaluation des effets de l'introduction de la prime à la domiciliation, notamment sur les plans comptables et motivationnels et de contextualiser son impact par rapport à d'autres mesures prises ou envisagées à l'avenir.

Pour le groupe PLR : Claude-André Moser, Yves Strub, Cédric Haldimann, Sarah Curty, Christophe Mbemba

Interpellation du groupe Les Vert-e-s "Écriture inclusive"

Le groupe des Vert-e-s fait part de son grand étonnement en lisant divers écrits officiels de notre Commune. En effet, il est rare que l'écriture inclusive y soit appliquée.

Petit exemple, sous l'onglet Ville officielle/Autorités il n'y a que des représentants, des suppléants... pas de représentantes, de suppléantes. Dans les rapports de commission, il est rarement fait mention de potentielles habitantes, citoyennes, représentantes politiques, ni de présentes et d'excusées à la séance.

Le groupe des Vert-e-s pense qu'il est temps de s'aligner sur le Conseil d'État du Canton de Neuchâtel qui a arrêté, le 25 novembre 2015, un Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes. Il serait plus correct de parler de genres plutôt que de sexes.

Le masculin n'est pas neutre. Si une femme dit qu'elle ne se sent pas concernée, quand on dit "Bonjour à tous", elle ne sent pas concernée. Bien

sûr, si un homme dit qu'il ne se sent pas concerné par un "Bonjour à toutes", il ne se sent pas concerné non plus.

"Si une personne utilise toujours certains mots pour décrire le monde, elle finira par le voir différemment d'une personne qui utilise d'autres mots" ; article du Temps le 16.08.21 "Comment le langage brouille nos représentations du genre", par Sandrine Zufferey, professeure ordinaire de linguistique française à l'Université de Berne et Pascal Gygax, qui dirige l'équipe de psycholinguistique et psychologie sociale appliquée de l'Université de Fribourg. Ce dernier est d'ailleurs venu le 27 février 2018 au Club 44 pour donner une conférence sur "Les femmes et les hommes et le langage inclusif ; quel impact sur nos représentations". On peut – vous pouvez – l'écouter sur la médiathèque du Club 44.

Écrire des textes en langage inclusif requiert au début un peu de gymnastique, mais c'est un défi qui a du sens. Le groupe des Vert-e-s salue au passage le document du plan de législature qui a pris soin d'utiliser un langage inclusif, ce qui démontre que c'est parfaitement possible.

"Le langage inclusif ne se réduit ainsi pas à une série de complications inutiles ajoutées à la langue française, ni à des attaques organisées visant à la défigurer, voire à la rendre inutilisable. Il consiste simplement en une série de solutions mises en œuvre par des groupes de personnes diverses, qui ne se sentent pas représentées par le masculin par défaut, et qui souhaitent que le français reste une langue vivante, égalitaire, moderne, capable de refléter les changements sociaux fondamentaux qui ont lieu (très) lentement, mais sûrement." S. Zufferey et P. Gygax.

Le groupe des Vert-e-s interpelle donc le Conseil Communal pour savoir s'il a l'intention de changer cet état de fait, s'il a l'intention à l'avenir de produire des textes en langage inclusif de même que l'administration communale, et s'il a l'intention d'adopter un règlement analogue à celui du Canton "Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes", reformulé "... qui respecte l'égalité des genres".

ANNEXE : pointeur sur le règlement du Canton :

<https://rsn.ne.ch/DATA/programm/books/rsne/pdf/152112.pdf>

Pour le groupe des Vert-e-s : Béatrice Thiémarclémentz, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Grégory Roachat, Christian Piguet

Interpellation non urgente POP

12^e Unesco – apéro du 25 juin

Lors de la célébration du 12^e de l'Unesco, un apéro a été organisé. Ce dernier a pris la forme d'une rencontre VIP entre le Conseil général, le Conseil communal de la Ville et le Conseil communal du Locle sur la Place du Marché. Cette rencontre, tant par sa forme – d'apéro dinatoire privé surveillé par Securitas – que par son emplacement – la Place du marché semi-privatisée pour l'occasion – a suscité plusieurs critiques de la part de la population. Il est important que le Conseil communal ne creuse pas un fossé entre la population et les autorités de la Ville. Nous sommes tout à fait conscient-e-x-s que les modalités de cet apéro ont été déterminées par les conditions sanitaires, mais n'aurait-il pas été intéressant de repousser cet apéro à une période plus propice, afin de faire un événement pouvant réunir davantage de monde ? Il nous semble important que le Conseil communal fasse attention, dans la préparation de ce genre d'événement, d'éviter des formes excluant la population tout en occupant un endroit central et de rencontres majeures de notre Ville.

Pour le POP : Lara Zender

Interpellation du groupe POP

"Accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite"

En 2019, la Ville de Neuchâtel a installé une nacelle balançoire pour personnes à mobilité réduite dans la place de jeux du Jardin anglais (cf. article ArcInfo du 30 août 2019).

Où en est la Ville de La Chaux-de-Fonds dans ses réflexions relatives à l'accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite, notamment dans l'optique de la rénovation de certaines places de jeux ?

Pour le Groupe POP : Cyril Babando

Proposition du groupe socialiste concernant un projet d'arrêté relatif aux liens d'intérêts

PROJET

Arrêté

visant à instaurer un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général et du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

(du...)

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

Arrête :

Article premier :

Le Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 est modifié comme suit :

Registre des liens d'intérêts

Art. 24/a.- ¹ La Commune de La Chaux-de-Fonds tient un registre des liens d'intérêts des membres et des membres suppléants du Conseil général ainsi que des membres du Conseil communal.

² Les membres et les membres suppléants du Conseil général ainsi que les membres du Conseil communal indiquent, lors de leur entrée en fonction, à la Chancellerie communale :

a) leur activité professionnelle ;

b) leurs fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé ;

c) leurs fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers ;

d) leurs fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes ;

e) leurs fonctions publiques.

³ Pour les membres du Conseil communal, les activités exercées en fonction au titre d'une délégation ou d'une représentation officielle ne sont pas considérées comme un lien d'intérêt.

⁴ Les modifications qui interviennent en cours de législature sont portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale.

⁵ La Chancellerie communale tient le registre des liens d'intérêts des membres et des membres suppléants du Conseil général ainsi que du Conseil communal.

⁶ Le registre ainsi que la liste des délégations et représentations officielles sont publics.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et de sa ratification par le Conseil d'État.

Pour le groupe socialiste : Monique Gagnebin, Silvia Locatelli, Pierre-Alain Borel

Interpellation du groupe des Vert-e-s : protection des haies et bosquets

Conscient-es du rôle et de l'importance des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique, le groupe des Vert-e-s s'interroge sur le sort réservé sur le territoire communal aux haies et aux bosquets protégés en vertu de l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006.

En effet, des récents travaux ont eu lieu et sont encore actuellement en cours de long du chemin de la Fusion (No9 bien-fonds 2024 du cadastre des Eplatures) dans le cadre desquels une haie et des bosquets, pourtant en partie protégés, ont été purement et simplement éradiqués par les promoteurs.

D'après les informations dont le groupe dispose, le **maintien "intact"** d'une partie de la haie et de deux parties du bosquet protégées avait pourtant été posé par le Canton comme condition de l'octroi d'une dérogation à l'Arrêté.

De même, il avait été demandé à l'entreprise en charge des travaux de délimiter ces éléments protégés de la haie et des bosquets sur le terrain avant le début des travaux, de façon à en assurer la protection.

Dans les faits, les travaux ont démarré par un défrichage massif y compris de tous les arbustes, rejets, arbrisseaux dans les zones protégées – seuls quelques arbres sont demeurés sur pied – alors que ces dernières devaient rester **intactes**, selon la décision du département et la définition de l'Arrêté. Les espaces à préserver n'ont été délimités par des banderoles de chantier **qu'après** que les coupes ont été effectuées. Donc, lorsque des éléments sont protégés, on les coupe d'abord et on les protège ensuite !

Dans ces conditions, le groupe des Vert-e-s interpelle le Conseil communal quant :

1. à la mise en place de mesures concrètes pour assurer le respect de l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006 sur le territoire de la Commune et la possibilité de réaliser un recensement des haies et des bosquets méritant d'être protégés. Cela permettrait en effet aux projets de construction d'intégrer ces éléments et d'être pensés en fonction de ce qui doit absolument être préservé pour maintenir la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.
2. à la mise en place de mesures pour que, dans les zones protégées recensées en Ville, les propriétaires respectent l'Arrêté afin d'éviter que, par le défrichage systématique des rejets et arbustes, ceux-ci puissent tenter de soustraire leur terrain de la zone protégée pour mieux le valoriser.
3. aux mesures que le Conseil Communal compte mettre en place pour assurer un suivi des permis de construire qui évite de déboucher sur une "gabegie" comme celle qui ne peut plus être que constatée à Fusion 9.

4. aux garanties qui pourraient être données qu'à l'avenir ce type de négation de la protection de nos haies et de nos bosquets n'interviendra plus et que les autres arbres qui bordent encore le chemin de la Fusion seront, dans toute la mesure du possible, préservés.

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Emmanuel Lalive, Laure Lalive Todeschini, François Perret, Ilinka Guyot, Grégory RoCHAT, Nathalie Tissot, Sven Erard

Motion populaire communale

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la Commune de La Chaux-de-Fonds d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information (ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté) sur

MOTION POPULAIRE pour une économie circulaire engagée et la prise en compte des acteur-trice-s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

À l'heure où l'on parle assidûment d'économie circulaire/résidentielle, les motionnaires prient le Conseil communal d'étudier la mise en place d'une économie circulaire engagée et de processus qui la portent. Dans cette réflexion puis action, ils l'incitent à prendre systématiquement en compte les acteur-trice-s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Motivation

Ce sont les récents développements constatés lors de la réalisation muséographique et communicationnelle du MUZOO qui sont à l'origine de cette motion.

Le 11 mars 2020, un groupe d'une douzaine de professionnel-le-s de la communication rencontraient le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds in corpore après l'affaire du troll et l'attribution du mandat à une entreprise de communication veveysanne.

À la suite de cette séance, ces professionnel-le-s ont créé un site Internet www.creatifs2300.ch et une adresse générique (info@creatifs2300.ch) permettant une diffusion rapide et sûre des appels d'offres.

En juillet 2020, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a d'ailleurs utilisé ce moyen pour les interpeller et leur proposer de travailler sur une stratégie visant à la domiciliation et la promotion de la Cité, avec délai au 15 août 2020 pour restitution d'un premier projet. Le 21 janvier 2021, ils reçurent une lettre – seule rétribution pour leur engagement – leur annonçant la suspension du processus.

En juillet 2021, ils ont appris qu'une autre entreprise de communication vaudoise, yverdonnoise cette fois, avait été mandatée pour la muséographie et la communication visuelle du futur MUZOO, mandat doté d'un crédit de CHF 998'000.-, une somme partie en terre romande sans que les professionnel-le-s de la communication chaux-de-fonnier-ère-s aient pu participer au premier processus de sélection des mandataires. C'est par la presse qu'ils l'ont appris.

Que ce soit pour le secteur de la communication comme pour les autres secteurs économiques de la Ville, il nous paraît grand temps de réfléchir et d'agir en faveur d'une économie circulaire, privilégiant – tant et aussi longtemps que les compétences professionnelles existent en Ville – les forces vives du lieu. L'objectif ? Contribuer à les garder sur place, plutôt que de les contraindre à trouver un espace de travail et de vie plus clément hors de la Ville.

La mise en place d'une économie circulaire devrait s'accompagner de règles et de processus clairs et transparents tant pour les autorités et l'administration que pour les acteur·trice-s économiques du lieu.

Première personne signataire de la motion populaire communale : Corinne Chuard
